

# LA MUNICIPALITE

**MAIRE :** Jacques BASSET  
**1er ADJOINT :** André ACTORIE, Maire adjoint.  
**2eme ADJOINT :** Lucien BONNEFOND, responsable de la voirie et des Bâtiments Communaux.

## COMMISSIONS COMMUNALES

**VOIRIE :** BONNEFOND - ACTORIE - SIMON - ROCHE - MARTINON.  
**BATIMENTS COMMUNAUX :** BONNEFOND - DUCROS - SEIGNOL.  
**AIDE SOCIALE :** Mme VIALON - DUCROS - GONZALES - SIMON.  
**PROBLEMES SCOLAIRES :** SEIGNOL - ACTORIE - GONZALES.  
**TOURISME - ANIMATION :** GONZALES - ACTORIE - SIMON.  
**BOMBARDE :** ACTORIE - ROCHE - DEMARE -  
**SYNDICAT D'ELECTRICITE :** ACTORIE - ROCHE.  
**S.I.C.T.O.M. ( ordures Ménagères ) :** DUCROS - BONNEFOND - DEMARE.  
**SYNDICAT DE DEFENSE CONTRE LA GRELE :** SIMON.  
**SYNDICAT DU BARRAGE DE VILLEREST :** ACTORIE - DEMARE - GONZALES - MARTINON.  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU FOREZ :** BONNEFOND - MARTINON - DEMARE.  
**S.I.V.O.M. :** DUCROS - SEIGNOL - MARTINON - ACTORIE.  
**AFFAIRES EUROPEENNES :** DEMARE - MARTINON.

Le Maire est membre de droit de toutes ces commissions.

## COMMISSIONS DU CONTRAT DE PAYS

**ECONOMIE - COMMERCE - ARTISANAT :** BASSET - DUCROS.  
**AGRICULTURE :** MARTINON - SIMON.  
**HABITAT - URBANISME :** FARGES - DEMARE.  
**TOURISME - PATRIMOINE :** GONZALES - ACTORIE.  
**SERVICES A LA POPULATION :** ACTORIE - SEIGNOL Paul.  
**ANIMATION - VIE ASSOCIATIVE :** Mme VIALON - SEIGNOL Jean Pierre.

## PERSONNEL COMMUNAL

**SECRETARE DU MAIRE :** Geneviève MIGNARD.  
**CANTONNIER :** Alain ODOUARD.  
**FEMME DE SERVICES A LA CANTINE :** Yvette SEIGNOL.  
**FEMME DE SERVICE A LA MAIRIE :** Andrée GILBERT.  
**FEMME DE SERVICE A L'ECOLE :** Germaine CRETOLLIER.  
**ALLUMAGE DU POELE DE L'ECOLE :** Julien ODOUARD.

### HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Mercredi matin de 9 h. à 11 h.30  
Jeudi matin de 9 h. à 11 h. 30  
Samedi matin de 9 h. à 12 h.

Tél. 77 65 44 44

# LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** a retenu la suggestion d'un nouveau Conseiller, Paul SEIGNOL, et a pris la décision de rédiger, à votre attention, un **Bulletin Municipal** dont voici le premier numéro, et dont la fréquence de parution n'a pas encore été fixée.

Ce sera notre moyen de communication, et nous comptons bien sur vous pour nous aider à meubler les prochaines éditions, par vos informations et celles des associations que vous dirigez ou dont vous faites partie, les messages que vous souhaitez faire passer, ou les rubriques nouvelles que vous désirez que l'on crée.

A l'aube de mon troisième mandat au service de notre village, permettez-moi de vous remercier pour la confiance massive que vous m'avez accordée en mars dernier. Vous avez parallèlement réélu tous les conseillers sortants qui se représentaient, montrant ainsi que vous étiez satisfaits du travail fourni par l'ensemble de l'équipe en place.

## **1989 aura été une année importante et animée.**

Tout d'abord, nous aurons assuré la reprise et le développement de notre dernier commerce, et nous aurons installé un artisan (électricien), alors que nous n'en n'avions plus, réalisant du même coup, et par dérogation, les deux premières opérations du contrat de pays.

Ensuite, à la rentrée scolaire de septembre, nous avons rouvert une cantine, service qui, compte tenu de la naissance ou de l'arrivée de plusieurs enfants sur notre commune, devrait contribuer à assurer à notre école un effectif sécurisant pour quelques années.

Enfin, le **14 Juillet** dernier, la commune s'est mobilisée et a organisé, pour commémorer le bi-centenaire de la Révolution Française, une fête costumée sortant de l'ordinaire et qui laissera de nombreux et durables souvenirs.

Il sera traité de ces trois sujets dans le détail plus loin dans ce bulletin.

Nous avons la chance de vivre en campagne, à l'abri des turbulences de la ville. Mais rendre un village agréable, et lui conserver une activité, voire le développer, sont des tâches difficiles et qui sont l'affaire de tous :

- Pour maintenir notre boulangerie, il faut sans faillir y prendre son pain, même si certains jours, en fin de matinée, il y a pénurie. Ce serait bien pire si le magasin avait été fermé.

- Pour maintenir notre école, il faut y inscrire ses enfants. La Municipalité règlera les problèmes de garderie le cas échéant.

- Pour maintenir notre population, il ne faut pas laisser de maisons inoccupées.

- Pour l'augmenter, il faut construire et faire savoir, partout, que nous avons à vendre du terrain à bâtir, entièrement loti, à **44 Francs le m<sup>2</sup> T.T.C.**

- Pour garantir la tranquillité et la sécurité des habitants et des troupeaux, il ne faut pas laisser divaguer et aboyer les chiens. Il faut aussi éviter de prendre nos petits chemins communaux pour des autoroutes.

- Pour assurer encore mieux l'animation, il faut aller renforcer le Comité des Fêtes. Il est en effet dommage que si peu de personnes de St GEORGES aident l'équipe en place, constituée, faut-il le rappeler, essentiellement par des résidents secondaires à qui nous devons une fière chandelle.

Le conseil est à votre service, n'hésitez jamais à nous faire part de vos problèmes ou de vos suggestions.

Je conclurai en souhaitant à notre commune de bien se préparer pour le grand voyage européen de **1992**.

Le Maire **Jacques BASSET**



# L'ÉCOLE

L'École, maintenant la classe, était vagabonde autrefois. Elle se tenait dans un local disponible que la commune louait. Ainsi pendant une année, l'école fut dans les bâtiments du restaurant " Le Midi ".

Ce n'est qu'en 1864 que le Conseil Municipal décida l'acquisition de l'immeuble RAFFIN pour y installer l'école de garçons et la Mairie, bâtiment abritant aujourd'hui la salle des fêtes et l'ancienne Mairie.

Cette acquisition fut l'occasion de débats animés, les opposants prétextant le voisinage des cabarets et du cimetière. Celui-ci est devenu la place publique où poussent les tilleuls.

L'école n'était pas gratuite et le conseil fixait la redevance à payer suivant l'âge des enfants. En 1867 par exemple, au-dessous de 7 ans: 8.40 Frs, de 7 à 10 ans: 10.80 Frs et au-dessus de 10 ans: 13.30 Frs par an, des Francs or bien sur.

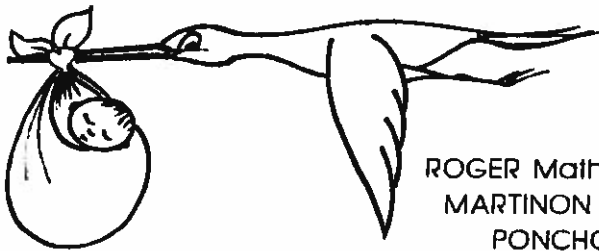
Ce n'est qu'en 1881 que l'école devint gratuite, obligatoire et laïque.

La classe utilisée actuellement a été construite en 1900 pour remplacer l'ancienne Ecole de filles, devenue la cave du logement de fonction. C'est après 1918 que les deux classes furent gémées, devenues classes mixtes de nos jours.

La cantine ouverte à la rentrée 89 occupe le logement de fonction. Elle est tenue par Madame SEIGNOL pour un effectif variant de 2 à 7 suivant les jours, les repas étant préparés par Monsieur GONZALES, sans rétribution pour sa main-d'oeuvre.

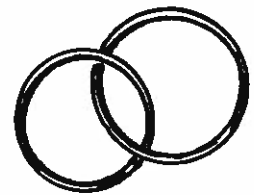
La Direction de la Protection Sociale ( D.P.S.), ex D.D.A.S.S., assure le contrôle du fonctionnement et de l'hygiène des installations.

## ETAT-CIVIL 1989



### NAISSANCES

ROGER Mathilde, Emma, Simone, le 3 Février.  
MARTINON Vincent, Marius, Henri, le 12 Mai.  
PONCHON Ludovic, le 19 Septembre.



### MARIAGE

PETIT François Gabriel et GILBERT Valérie, Claude, Michèle, le 16 Septembre.

### DECES

BOUDOT Hélène née PERRET, le 4 Janvier.  
MONTEGUT Bénédicte Veuve MAISONHAUTE, le 22 Mars.  
MAYERY Rose Jeanne, épouse LOUISON, le 6 Août.

# CONNAISSEZ-VOUS VOTRE COMMUNE ?

Sa population : 261 résidents fixes + 40 résidents temporaires au recensement de 1982

Sa surface : 1455 hectares ( 14 550 000 m<sup>2</sup> )

La longueur de sa voirie communale : 15,600 Km

La longueur de sa voirie rurale : 14,400 Km.

Nombre d'élèves à l'Ecole Primaire : 10 + 3 à rentrer en cours d'année.

Nombre d'enfants de moins de 5 ans : 19

## **Nouvelles familles installées récemment dans notre villages :**

|                                 |                   |
|---------------------------------|-------------------|
| Famille GIROUDON                | Les Couarnes      |
| Famille COUTREAU                | Pierre Bleue      |
| Famille DEMARE Dominique        | Les Chazy         |
| Famille ROGER / GARNIER         | Lare              |
| Famille PAILLAS                 | Les Grandes Côtes |
| Famille COUTURIER               | Bornillon         |
| Famille BARBIER                 | Bornillon         |
| Famille CHABRY                  | Baroille          |
| Famille JEOFFROY                | Les Sigauds       |
| Famille DE BENEDITTIS           | Le Bourg          |
| Famille BAYARD - MASSOT / VIDAL | Le Bourg          |
| Famille PONCHON - MAISONHAUTE   | Les Sigauds       |
| Famille L'HOSPITAL              | Les Grandes Cotes |
| Famille DESSAIGNE               | Pierre Bleue      |

## **Familles allant prochainement s'installer dans notre village :**

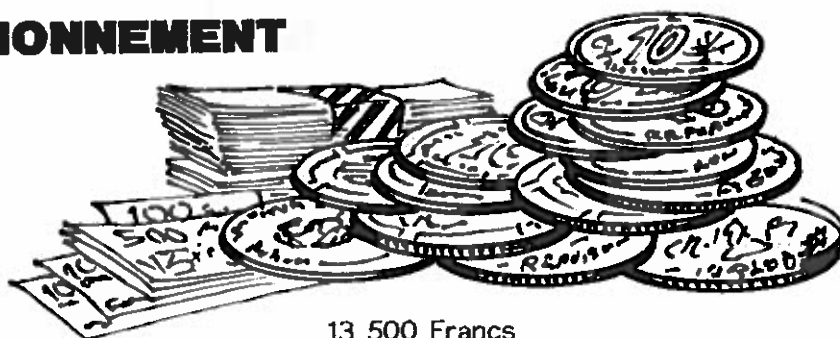
|                           |                   |
|---------------------------|-------------------|
| Famille DEGOUTTE          | Le Bourg          |
| Famille DARMET Serge      | Les Grandes Cotes |
| Famille MIGNONOT / MALLET | Les Couarnes      |
| Famille BARLERIN          | La Croix Rouillée |



# FINANCES COMMUNALES

## BUDGET PRIMITIF DE 1989

### FONCTIONNEMENT



#### DEPENSES

|  |               |
|--|---------------|
| Denrées et fournitures                     | 13 500 Francs |
| Frais de personnel                         | 109 680       |
| Impôts et taxes                            | 3 200         |
| Travaux et services extérieurs             | 107 482       |
| Participations et contingents              | 82 547        |
| Allocations-Subventions                    | 5 000         |
| Frais de gestion générale                  | 82 500        |
| Frais financiers                           | 53 579        |
| Prélèvement pour dépenses d'investissement | 107 762       |

**TOTAL : 565 250**

#### RECETTES

|                              |              |
|------------------------------|--------------|
| Produits de l'exploitation   | 8 610 Francs |
| Produits domaniaux           | 16 073       |
| Produits financiers          | 500          |
| Recouvrements - Subventions  | 15 590       |
| Dotations versées par l'Etat | 203 870      |
| Impôts indirects             | 20 742       |
| Contributions directes       | 299 865      |

**TOTAL : 565 250**

---

**EXCEDENT DE L'EXERCICE 1988**

**109 241**

---

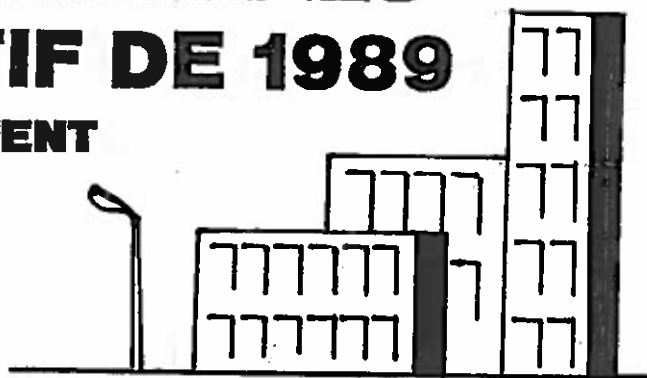
#### ETAT DE LA DETTE DE LA COMMUNE AU 1er JANVIER 1989

|  |         |
|--|---------|
| Dette en capital                           | 538 876 |
| Annuités remboursées                       | 104 383 |
| dont Capital                               | 50 804  |
| dont Intérêts                              | 53 579  |
| Annuité de la dette en francs par habitant | 346,78  |
| Moyenne pour le Département                | 566,03  |
| Moyenne pour la Région                     | 781,05  |

# FINANCES COMMUNALES

## BUDGET PRIMITIF DE 1989

### INVESTISSEMENT



#### DEPENSES

|   |                  |
|---|------------------|
| Frais extraordinaires                       | 7 875 Francs     |
| Remboursement d'emprunts ( Capital )        | 50 804           |
| Acquisitions de biens, meubles et immeubles | 688 000          |
| Travaux de bâtiments et de génie civil      | 416 700          |
| Acquisition de titres et valeurs            | 24 054           |
| <b>TOTAL :</b>                              | <b>1.187.433</b> |

#### RECETTES

|  |                  |
|--|------------------|
| Subventions d'équipement, dons et legs         | 562 891 Francs   |
| Prélèvement sur recette de fonctionnement      | 107 762          |
| Récupération TVA sur travaux d'équipement 1987 | 150 457          |
| Produit des emprunts                           | 140 950          |
| Ventes de biens, meubles et immeubles          | 210 000          |
| Recouvrement de créances à long ou moyen terme | 15 373           |
| <b>TOTAL :</b>                                 | <b>1 187 433</b> |

#### QUELQUES CHIFFRES SUR LES OPERATIONS REALISEES EN 1989

|   |  |
|---|--|
| Acquisition boulangerie                           | 370 000 Frs dont subventions 258 000 Frs |
| Acquisition propriété GONNARD                     | 300 000 Frs dont subventions 120 000 Frs |
| propriété revendue à monsieur DESGOUTTES :        | 210 000 Frs                              |
| Réparation du chemin de la Croix-Rouillée         | 191 650 Frs TTC, subventions 67 435 Frs  |
| Travaux de toiture/zinguerie/charpente à l'église | 80 077 Frs TTC, subventions 40 511 Frs   |
| Réparation de la façade de l'église               | 45 118 Frs TTC, subventions 22 826 Frs   |
| Extention du réseau d'égouts jusqu'au chemin      |  |
| VIALLO  | 121 283 Frs TTC, subventions 61 961 Frs  |

**NOTA:** Les subventions sont toujours calculées sur les devis H. T. puisque les communes récupèrent la TVA deux ans après.

#### VALEUR DES TAUX D'IMPOSITION POUR LE CALCUL DES QUATRE TAXES LOCALES

|                            |                           |                           |
|----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Taxe d'habitation 2,88     | Taux moyen régional 6,50  | Taux moyen national 6,51  |
| Foncier bâti 4,76          | Taux moyen régional 10,02 | Taux moyen national 9,76  |
| Foncier non bâti 23,97     | Taux moyen régional 40,59 | Taux moyen national 31,70 |
| Taxe professionnelle 11,14 | Taux moyen régional 11,47 | Taux moyen national 8,00  |

# 14 JUILLET 1989



## QUELLE FETE !

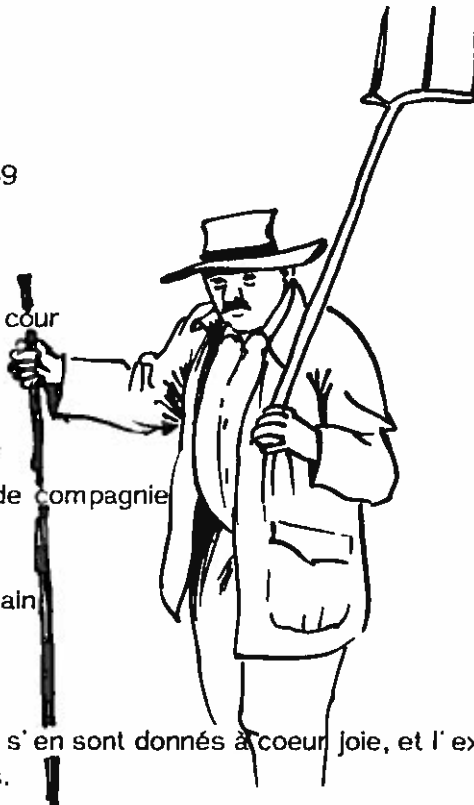
Depuis 8 heures le matin, la commune a été en effervescence. La sonorisation mise en place par Thierry DEGOUTTE diffusant sans interruption musique et annonces, et pas toujours révolutionnaires.

L'espace d'une journée, on se serait vraiment cru revenu en 1789. Plus de 200 participants au bal du soir sur la Place de la nouvelle Mairie. 150 personnes costumées, dont une vingtaine en habits personnalisés:

Marie-antoinette  
Louis XVI  
Danton  
Marat  
Le paysan de 1789  
Lafayette  
La Cocardière  
Le Marquis  
Les dames de la cour

L'aristocrate  
Le bourreau  
Le Cardinal  
Les demoiselles de compagnie

Le moine  
Le garde républicain  
Le facteur  
etc. . .



Maryse TISSOT  
Henri SIMON  
Christian COUTURIER  
Robert DUCROS  
Pierre JEANNOT  
Jean SERVEAUX  
Andrée GILBERT  
Vincent CORREA  
Madame VASSOILLE  
Madame SERVEAUX  
Vincent DE BENEDITTIS  
Michel GONZALES  
Gendarme VIDAL  
Alégria CORREA  
Christelle MORAIS  
Claude ROCHE  
Jacques BASSET  
Jean CREON

Les photographes s'en sont donnés à cœur joie, et l'exposition organisée en septembre a eu beaucoup de succès.

Le défilé à travers le pays a connu une grosse affluence et a été très apprécié.

Les enfants de l'école, dirigés par Madame SERVEAUX et accompagnés par la chorale du 3ème âge, ont ensuite dansé la Carmagnole sur le parvis de la Mairie, après avoir récité chacun des citations révolutionnaires célèbres.

Le bal, ouvert par le couple royal, a été animé par Paul SEIGNOL et sont ami Mr GAUTHIER à la batterie.

A minuit, un superbe feu d'artifice, offert par le sou des Ecoles, a été tiré par les frères Alain et Claude ROCHE sur le terrain communal bordant la Mairie.

**UN 14 JUILLET 1989 QUI COMPTERA DANS LES SOUVENIRS DE St GEORGES !!!**



# COMITE DES FETES

**PRESIDENT :** Gilbert MALLET  
**VICE-PRESIDENT :** Philippe DARMET  
**SECRETARE :** Marie-Paule GIROUD  
**TRESORIERE :** Françoise MARTINON



Cette association assure l'animation du village et l'organisation de la Fête Patronale, le dernier week-end de Juillet.

En 1989, nous avons eu droit à une magnifique course cycliste le samedi, et à une soirée dansante pour les familles, avec repas, le dimanche soir.

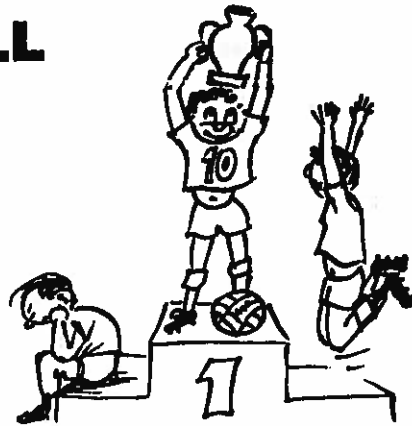
Cette association a droit à beaucoup de considération, car ses principaux dirigeants ne sont à St GEORGES que les fins de semaines, et ils sont peu nombreux.

De plus, plusieurs incidents, quelquefois graves, qui ont été provoqués ces dernières années par des individus qui ne pensent qu'à détruire et ne connaissent que la violence, ont beaucoup marqué cette société, et son mérite n'en n'est que plus grand de n'avoir pas baissé les bras.

Il serait bon pour la commune que d'autres personnes habitant le village viennent renforcer ce Comité. Ce serait un encouragement pour Gilbert MALLET et son équipe qui, ne l'oublions pas, ont fait renaitre une association indispensable en sommeil pendant huit ans.

## ASSOCIATION SPORTIVE POMMIERS - SAINT GEORGES FOOT-BALL

**PRESIDENT :** Elie LAMOTTE  
**VICE-PRESIDENT :** Michel PERONNET  
et André THEVENIN  
**SECRETARE :** Jean MARCHARD  
**TRESORIER :** René MICHON  
**ENTRAINEUR :** Jean Pierre SEIGNOL  
**SPONSOR :** Michel GONZALES



Une quinzaine de joueurs de notre commune pratiquent au sein de cette association : 2 en minimes, 2 en cadets, 3 en réserves, 5 en première et 3 en critérium.

L'équipe fanion a réussi une saison 88/89 de tout premier ordre, terminant championne de 2<sup>ème</sup> division du Roannais en ne perdant aucun match, et étant éliminée seulement en demi-finale de la Coupe du Roannais ( Coupe La Hutte ).

En fin de saison, Mr GONZALES lui a remis un jeu complet d'équipements.

Cette formation évolue maintenant en 1<sup>ère</sup> division de Roannais et se comporte bien.

Quant à l'équipe réserve, elle semble s'être trouvé un cononier en la personne de Gilbert MALLET devenu, en ce début de saison 89/90, la terreur des gardiens de but adverses.



# CLUB DU 3ème AGE

**PRESIDENTE :** Marie-Claude ROCHE  
**VICE-PRESIDENTE :** Ginette CROZET  
**SECRETAIRE :** Francia RAFFIN  
**TRESORIERE :** Danielle SERCY



Cette association qui regroupe une quarantaine d'adhérents, se réunit tous les premiers jeudis de chaque mois, et passe alors une après-midi agréable, dans les locaux de l'ancienne mairie, où jeux de cartes, scrabble, jeu de dames, pétanque et discussions animées font bon ménage. L'ambiance est formidable.

Ce club organise annuellement:

- Un concours de belote, gagné en 1989 par Marcel CROZET et un ami de l'extérieur.
- Le repas de Noël.
- Des voyages ou sorties: en Bresse en juin 1989, pique-nique à l'Hermitage en Août de cette même année avec les clubs de St PAUL DE VEZELIN, PINAY, St JODARD et St MARCEL DE FELINES.
- Des échanges avec d'autres communes, telles POMMIERS et PINAY en 1989.

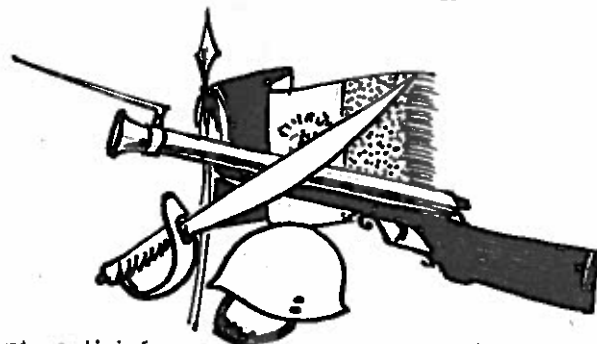
Les anniversaires sont fêtés tous les trois mois, lors de la réunion mensuelle, et on offre des cadeaux.

Enfin, en 1989, une société, les établissements Planetta qui fabriquent des couvertures, a organisé une opération publicitaire à l'intention des clubs qui seraient capables de réunir 50 personnes. Ceci a été réalisé par le club de St GEORGES, et la société a alors offert un repas d'une valeur de 37 frs aux 50 personnes, a remis un chèque de 1000 frs au club organisateur, ST GEORGES en l'occurrence... et a ensuite vendu quelques couvertures aux personnes intéressées.

Une bien belle société, dont la qualité n'a d'égale que celle des pâtés confectionnés par sa Présidente. . .

# ANCIENS COMBATTANTS

**PRESIDENT :** Marc IMBAR  
**VICE-PRESIDENT :** Robert DUCROS  
**SECRETAIRE :** André ACTORIE  
**TRESORIER :** Roger FARGES  
**PORTE-DRAPEAU :** Julien ODOUARD



Cette société regroupe tous les habitants ayant participé aux deux guerres mondiales ou à la guerre d'ALGERIE.

Elle assure toutes les commémorations relatives à ces événements.

Ses adhérents se regroupent une fois par an pour un repas pris en commun, au cours duquel sont évoqués nombre de souvenirs. En 1989, il fut organisé au restaurant du Château de la Roche.

# O.P.A.H.

## Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat

Cette Opération, déjà entreprise les années passées dans d'autres Cantons, se déroule du 1er Janvier 1989 au 31 Décembre 1991 dans le Canton de St Germain-Laval, donc dans la Commune de St Georges de Barolle.

Elle consiste, sans entrer dans le détail, à accorder des subventions intéressantes, pour travaux sanitaires, de chauffage, d'isolation, de revêtement de façade, de toiture, ceci dans les parties habitables. Ces subventions sont accordées sous réserve de la date de construction de la maison et d'un plafond de revenus.

Une lettre a été adressée, par la Mairie de St Georges, à tous les Propriétaires occupants ou bailleurs, le 2 Avril 1988 pour annoncer l'O.P.A.H. . Cette lettre prévoyait une réunion, en Mairie de St Georges avec les Représentants du Comité Départemental d'Habitat de la Loire, assurant l'assistance technique de l'Opération.

Cette réunion a eu lieu le 24 Juin 1989. 10 personnes ont répondu à l'appel et 5 visites à domicile ont été programmées.

Le 4 Octobre 1989, nouvelle réunion en Maire, pour ceux qui voulaient donner suite à leur démarche : 8 personnes se sont présentées.

A ce jour, 5 dossiers ont été adressés à l'approbation du Comité Départemental de la Loire, et 3 sont en Instance de préparation. 3 dossiers ont été acceptés, pour lesquels les travaux sont en cours, et même pour l'un d'eux pratiquement terminés. 2 dossiers ont été refusés, l'un pour dépassement du plafond de revenus, l'autre car les travaux prévus ne concernaient pas la partie habitable.

Ceux qui seraient intéressés par cette O.P.A.H. peuvent :

- soit prendre contact avec Roger FARGES, au Bourg, qui a été désigné comme Délégué Communal pour cette Opération.
- soit se rendre en Mairie de St Germain-Laval, où une permanence est assurée par un Responsable de St Etienne, le 2ème Mercredi de chaque mois de 9h30 à 12h, et le 4ème Vendredi de chaque mois de 14h30 à 17h.
- soit s'adresser directement au Comité Départemental d'Habitat de la Loire, 96 Rue Bergson à St Etienne, Tél. 77 79 80 59.

**Mais, dans ces deux derniers cas, veuillez en tenir informé le Délégué Communal:**

Roger FARGES, Tél. 77 65 46 00

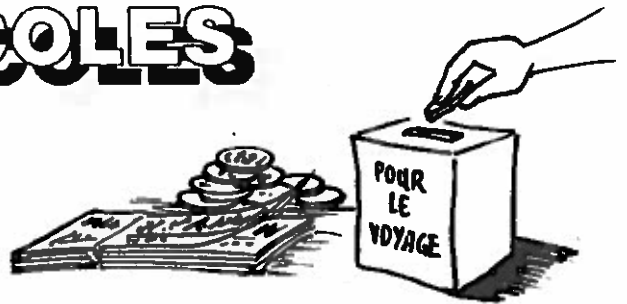
Le 10 Octobre 1989

Roger FARGES

# LA VIE DES SOCIETES

## SOU DES ECOLES

**PRESIDENT :** Jean pierre SEIGNOL  
**SECRETARE :** Claude ROCHE  
**TRESORIERE :** Danielle SERCY



Le Sou des Ecoles organise des activités permettant d'apporter un cadre extra-scolaire aux élèves.

C'est ainsi qu'ont lieu annuellement un concours de belote, un voyage et une distribution de jouets et friandises à Noël.

Mais en juin 1989, on a fait beaucoup mieux en ce qui concerne le voyage.

Les enfants, encadrés par les parents, ont été emmenés deux jours à la mer, avec port d'attache à l'abri de Camargue, au GRAU DU ROI. En plus des visites au Pont du Gard, au Moulin d'Alphonse DAUDET, aux SAINTES-MARIES DE LA MER et à AIGUES-MORTES, ils ont profité du temps estival pour se baigner tout à leur aise dans la Grande Bleue... et dans la piscine de l'abri de Camarque.

Au retour, que de souvenirs, et bonjour les coups de soleil... n'est-ce pas Mr GONZALES ?.

Ce voyage avait été en grande partie financé par une souscription, au cours de laquelle Claude ROCHE et Madame GONZALES notamment ont pulvérisé tous les records de vente de billets.

En 1990 dans le cadre des activités de l'U. S. E. P. des sorties piscine seront organisées les mercredis.

## AMIS BOULISTES

**PRESIDENT :** Jean Luc MASSON  
**SECRETARE :** Maurice VASSOILLE  
**TRESORIER :** Paul SEIGNOL



Cette Société, qui fait partie de l'Union Bouliste du Canton de ST GERMAIN-LAVAL a perdu beaucoup de ses effectifs, mais elle n'est pas la seule, dans une discipline qui n'attire plus les jeunes aujourd'hui.

Elle permet néanmoins aux adeptes de la Lyonnaise, notamment en période estivale, de venir faire la partie. Elle accompagne également la restauration locale.

Aucun concours, sinon entre sociétaires, n'a été organisé en 1989

Par contre, quelques joueurs participent à des concours extérieurs, et deux quadrettes ont notamment participé au concours cantonal à AMIONS, et ont obtenu de bons résultats.

Ce sont: MASSON - VIALLET - CREON. G - DARMET. Marlus ; ( 2emes )  
SEIGNOL - CREON. J - CREON. P - JEANNOT ; ( 7emes ).

Dans le cadre de la commémoration du bi-centenaire de la Révolution Française, un concours sympathique, ouvert à toute la population, a été organisé le 13 Juillet en nocturne. Vingt quatre joueurs ont participé, et la victoire est revenue à la quadrette Alain ROCHE - Tonin DARMET - Jean Pierre SEIGNOL - Jacques BASSET.

# GROSSES REALISATIONS 1989

En premier lieu, le sauvetage de la boulangerie.

Ce ne fut pas une affaire facile à réussir, des obstacles de toutes sortes durent être franchis. Mais la foi nous habitait, et aujourd' hui, non seulement la commune a conservé son café, sa boulangerie et son service de distribution du gaz, mais elle a en plus trouvé une pâtisserie, elle peut lire le journal tous les jours et l'école a trouvé deux élèves pour les huit ans à venir.

Puis, l'installation de Thierry DEGOUTTE.

La clé de la réussite dans cette affaire fut la confiance entre trois hommes : Le Maire, Monsieur DEGOUTTE et Monsieur GONNARD. A partir de là, les barrières tombèrent les unes après les autres, et, dès que les travaux qu'ils ont entrepris seront terminés, ce qui devrait se situer dans l'été 1990, Madame et Monsieur DEGOUTTE et leur fille s'installeront définitivement. La commune aura gagné un électricien, ce qui constitue un gros avantage, nous avons déjà pu nous en rendre compte ces derniers mois, avec les nombreuses interventions ou services que Thierry nous a accordés. Là encore, l'école va gagner une élève pour les années à venir.

A la rentrée de septembre 89, nous avons, dans l'ancien appartement de fonction de l'école, ouvert une cantine. C'est Madame Yvette SEIGNOL qui a été recrutée pour la faire fonctionner. Les repas sont préparés par Monsieur GONZALES, et entre 4 et 7 enfants selon les jours y prennent leurs repas.

Il se peut que cette ouverture soit un premier pas vers un service plus important dans les années à venir, service qui pourrait s'étendre, selon les besoins, vers une garderie le matin et le soir pour offrir une solution aux parents qui travaillent.

Une formule d'équivalence de maternelle est demandée, mais le Conseil n'est pas parvenu, pour le moment, à trouver un financement acceptable pour cette opération. Le dossier n'est pas clos et les recherches continuent.

Ensuite, nous avons réalisé de gros travaux pour assurer la pérennité de notre église, que ce soit au niveau de la toiture, de la charpente, de la zinguerie ou de la façade.

Après le clocher, le chauffage, la réparation des boiseries et des vitraux, c'est un coup de jeune qui lui a été donné. Et ce n'est pas terminé puisqu'il va être procédé à l'électrification des cloches, ce qui permettra d'entendre sonner l'Angélus tous les jours, matin et soir.

Nous avons également procédé à la réfection de la place du Monument aux Morts, qui a été revêtue à l'enrobé dense, après avoir enlevé la souche de l'ancien ormeau, amélioré le raccordement des WC publics au réseau d'égouts et installé un abribus destiné à protéger des intempéries les enfants attendant le car de ramassage scolaire.

Nous avons encore remis en état, après celui de la Croix Rouillée en 1988, le chemin de la Chapelle, ce qui a constitué, pour la seconde année consécutive, un gros investissement sur la voirie. Nous ne pourrions pas réaliser, en 1990, d'autres travaux de cette importance.

Du fait de l'installation de Monsieur DEGOUTE, nous avons été amenés à procéder à une extension partielle du réseau d'assainissement. Cette dernière a permis de brancher correctement les maisons ACTORIE et FARGES, l'ancienne cure, de prévoir un branchement d'attente en bordure de la prairie DEGOUTTE, et de brancher quatre nouveaux bénéficiaires, les maisons DEGOUTTE, MALLET, FONTVIEILLE et VIALLO. Cette extension constitue à l'évidence l'amorce d'une extension plus importante qui permettra dans quelques années de desservir intégralement les quartiers du Gros Buisson et du Château d'eau.

Nous sommes enfin en train de réaliser une extension très importante de l'éclairage public, ce qui constitue pour les bénéficiaires, une amélioration très intéressante de leurs conditions de résidence. Nous regrettons bien sincèrement que tous le monde ne puisse pas bénéficier de cet avantage, mais la gestion financière de la commune nous oblige à nous fixer des limites.

Cette extension est accompagnée de la résolution de plusieurs problèmes concernant l'électrification : installation ou remplacement de poteaux, installation d'un compteur au jeu de boules ou suppression des baisses de tension dans le quartier des Couarnes.

Beaucoup d'autres travaux de moindre importance ont été effectués, notamment au niveau de l'entretien ou de l'amélioration de chemins ruraux desservant des maisons, ce qui témoigne de la vitalité dont fait preuve votre Conseil Municipal.



# BARRAGE DE VILLEREST

## SYNDICAT DES COMMUNES RIVERAINES DU BARRAGE DE VILLEREST

Il a été constitué en 1978, avec 14 communes. Depuis, 4 autres ont adhéré, ce qui porte à 18 le nombre actuel des communes adhérentes.

La raison de la création de ce Syndicat a été l'utilisation de l'indemnité compensatoire pour le développement touristique, l'agriculture et la défense des intérêts des communes et de leurs habitants.

Les réalisations touristiques principales ont été :

les campings, le village de **St PRIEST LA ROCHE**, établissement destiné à accueillir des jeunes pendant les vacances, les ports, la plage de **VILLEREST**, l'acquisition et la rénovation du château de **Champlong**, avec restaurant, golf, tennis, promenades à cheval, le petit train de **COMMELLE-VERNAY**, et le bateau-mouche.

Pour la commune de **St GEORGES DE BAROILLE**, l'élargissement de la V. C. 10 conduisant au viaduc avec raccordement au nouveau C. D. 56, a été la réalisation la plus intéressante suggérée et obtenue par Monsieur **ACTORIE**. La défense des intérêts des habitants a été assurée par la reconstruction :

- de trois ponts neufs aux franchissements de Presles, de la Vourdiat et de la digue de Pinay,
- de voies de communication autour du barrage,
- du chemin de halage, (CD56) entre l'ancienne digue et **BALBIGNY**.

Pour l'agriculture, il a été créé une station de pompage destinée à l'irrigation du plateau de **NEULISE**.

Les incidences financières ne sont pas négligeables. En effet, les communes bénéficient du versement ou du reversement de taxes professionnelles :

- Celles dues au barrage et à EDF, qui varient d'une commune à l'autre suivant la longueur des rives et l'impôt foncier de chaque commune ;

- Celles, plafonnées sur leur site, dues par les centrales nucléaires de Basse Loire et dont le montant écarté est réparti en parts égales aux 18 communes concernées.

Le produit annuel de ces taxes représente actuellement 138.930 Frs sur lesquels 20% sont reversés au Syndicat. Il reste donc pour la commune une recette 111.144 francs.

Le Budget du Syndicat des Communes Riveraines s'équilibre pour 1988 à 2.794.896 Frs en fonctionnement et à 1.107.858 Frs en investissements.



# LUTTE CONTRE LA GRELE

C'est en 1985 que la commune a adhéré au **Syndicat de Lutte contre la Grêle**, dont le Siège est installé en Mairie de **RENAISON**.

EN 1989, sur les 25 postes opérationnels, 18 étaient tenus par des "civils" et 7 placés dans des Gendarmeries.

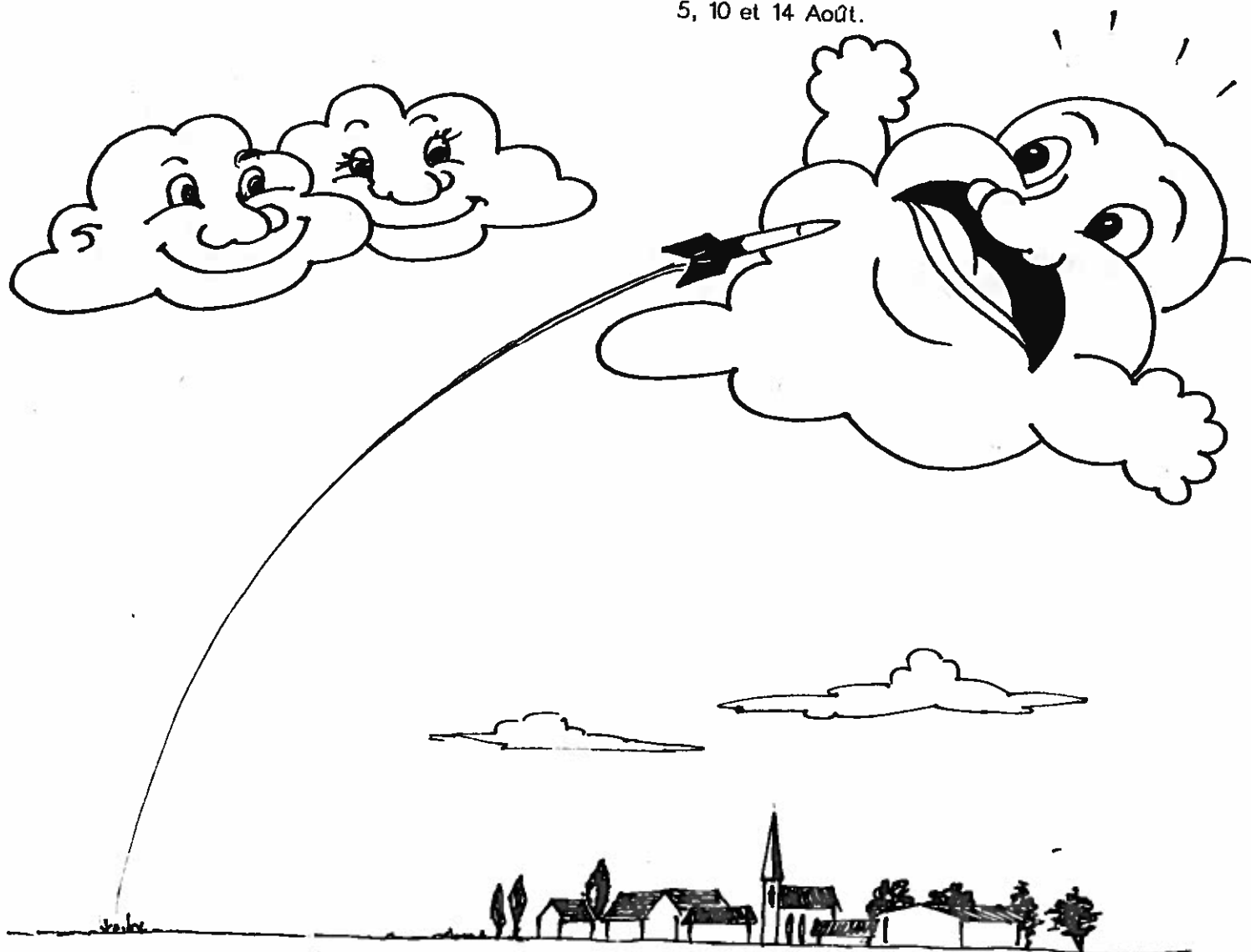
Le processus de neutralisation de l'orage consiste à vaporiser à l'intérieur du nuage orageux du iodure d'argent, propulsé depuis un poste par une fusée à ailette. Une fois dans le nuage, le iodure d'argent se volatilise en une multitude de fins noyaux actifs qui transforment les gouttelettes d'eau à température négative, en cristaux de glace. Ces derniers empêchent alors l'apparition des grêlons et le nuage orageux est rendu inoffensif.

A **St GEORGES**, le poste est installé chez Monsieur **Henri SIMON**, lequel est le réceptionnaire titulaire des alertes. En cas d'absence, Messieurs **Yves MARTINON** et **Pierre SIMON**, suppléants, sont alors avertis.

En 1989, huit alertes ont été déclenchées: les 9, 11, 26 et 29 Mai,

23 Juillet,

5, 10 et 14 Août.



# SYNDICAT DES EAUX DE LA BOMBARDE



A l'heure où de nombreuses communes voient des restrictions de la consommation d'eau, nous avons la chance de disposer encore de réserve, grâce à la hausse du mur de soutènement du barrage du Gué de la Chaux. Une élévation d'un mètre en a augmenté la capacité de 100.000 m<sup>3</sup>, soit 100.000.000 de litres !

Dans sa séance du 21 Juin 1989, le Comité Syndical a fixé les tarifs pour l'année 1990. La prime fixe, payée en début d'année et nécessaire au Syndicat pour régler ses annuités d'emprunt au début de l'année, sera de 450 Frs HT. Le prix du M3, du 1er Octobre 89 au 1er Octobre 90, est fixé à 6.65 Frs HT et facturé en fin d'année.

Ce n'est d'ailleurs pas l'eau que nous payons; elle tombe du ciel ! C'est l'entretien et l'amélioration des installations assurant la qualité de l'eau et la fiabilité du réseau de distribution.

Pour cela, le Comité Syndical, dans sa dernière réunion, a adopté un programme de travaux de 6 750 000 francs pour une dépense syndicale de 2 770 900 francs, compte tenu des subventions escomptées.



## RAMASSAGE DU VERRE USAGE

Depuis que la commune organise le ramassage du verre, les habitants se sont familiarisés avec cette pratique.

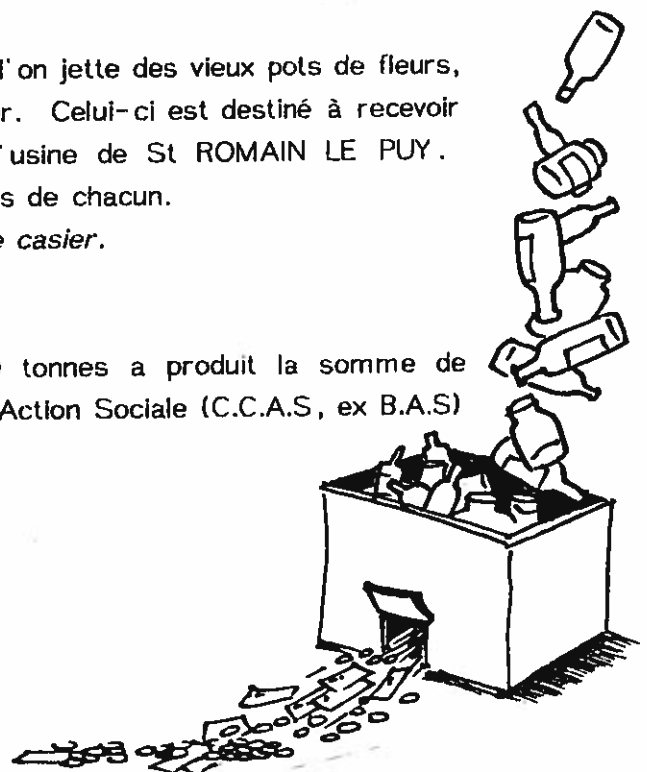
Cependant, il arrive encore trop fréquemment que l'on jette des vieux pots de fleurs, des objets en plastique, des cartons... etc... dans le casier. Celui-ci est destiné à recevoir **exclusivement** du verre, qui sera fondu et recyclé à l'usine de St ROMAIN LE PUY.

Nous insistons encore une fois auprès de chacun.

*Ne mettez que du verre dans le casier.*

**MERCI.**

Pour l'année 1988, la collecte de 10,220 tonnes a produit la somme de 1 502.34 francs à partager entre le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S., ex B.A.S) et la recherche contre le cancer.





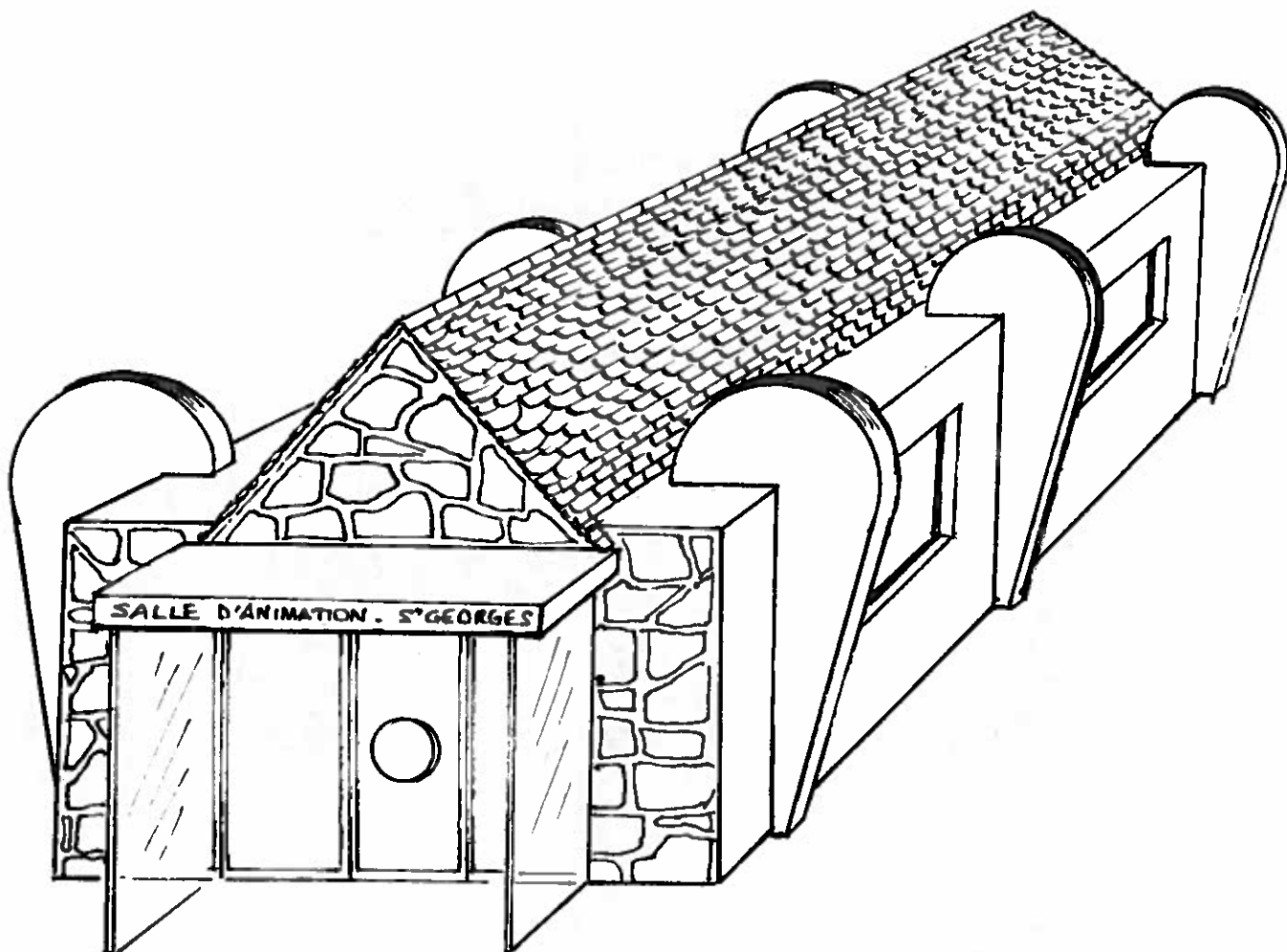
## NOUVELLE SALLE D'ANIMATION COMMUNALE

Les Sociétés locales à qui nous devons rendre hommage, car elles sont l'**oxygène** de la Commune, ont souhaité, et cela est très légitime, voir construire une salle d'animation.

Elles ont été entendues par le Conseil Municipal, mais ce dernier se devait de régler totalement les actions du Contrat de Pays avant d'engager l'opération. C'est maintenant chose faite et, si nous trouvons rapidement un terrain convenable, le dossier sera monté et déposé au Département et à la Région en 1990.

Compte tenu de la liste d'attente importante pour ce type de réalisation, la construction ne devrait pas pouvoir s'effectuer avant 1992 !

Ce sera probablement la "**Grosse Affaire**" du mandat en cours et toutes les Sociétés locales seront consultées pour avis, afin que soit dégagé un édifice correspondant le plus fidèlement possible aux aspirations de la population.



# INFORMATIONS 90

Le samedi 7 Juillet 1990 toute la journée, sur notre circuit reliant le viaduc à l'ancienne digue de Pinay, seront organisés *les Championnats du Monde Cyclistes Handisports*, réservés aux handicapés et non-voyants.

Cette manifestation devrait drainer une foule considérable.

La remise des médailles n'aura malheureusement pas lieu à St GEORGES, car nous ne disposons pas encore d'une salle appropriée.

\*\*\*\*\*

Les Samedi 9 et Dimanche 10 Juin 1990, la Commune participera au grand rassemblement des St GEORGES de FRANCE, à St GEORGES de RENEINS, dans le Rhône.

Après la déception de 1987, souhaitons que rien ne vienne contrecarrer ce projet et que nous participions nombreux à cette fête.

\*\*\*\*\*

En Mars 1990 aura lieu un recensement de la population. Dans cette perspective, il serait important que les familles qui viennent régulièrement à St GEORGES, choisissent notre village comme lieu de résidence. En effet, une partie importante de la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée par l'Etat aux Communes, est calculée sur le nombre d'habitants. Et nous avons bien plus besoin de cet argent que les villes où résident ces personnes quand elles ne sont pas à St GEORGES.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal a décidé que la Commune participerait, en 1990, au concours relatif au fleurissement des villages. A cet effet, les lieux publics seront particulièrement fleuris. Nous souhaitons que la population participe également et que les personnes désireuses d'inscrire leur maison au concours, le fasse savoir en Mairie.



# LE MOT DU CONSEILLER GENERAL

Je souhaite la Bienvenue au Journal d'Information de St GEORGES DE BAROILLE et en félicite le Maire Monsieur BASSET et le Conseil Municipal.

Une telle initiative dans cette fin du XXème siècle répond d'une part à la demande d'une information locale dans une civilisation de médias, d'autre part au souci de vouloir gérer la démocratie, fruit du dialogue entre le pouvoir de décision et les administrés.

Il faut ainsi que les échanges de toute nature se fassent et que l'on arrive à une démocratie plus présente, plus proche, plus efficace et plus humaine.

St GEORGES DE BAROILLE et les 13 autres communes du Canton, constituent le S.I.V.O.M. des VALS D'AIX et ISABLE.

Pour les non-élus, ce sigle pose de nombreuses questions. Qu'est-ce que le S.I.V.O.M.? A quoi sert-il ? Quel est son mode de fonctionnement ?

Le S.I.V.O.M. (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) regroupe les 14 Communes du Canton dans une coopération intercommunale. Il constitue un outil de réflexion sur le devenir et l'aménagement du territoire cantonal en vue de son développement économique, social et culturel. Il est aussi interlocuteur du Département, de la Région ou de l'Etat pour les problèmes communs aux Communes. Il peut être enfin maître d'ouvrage d'équipements d'intérêt collectif profitables à tous.

Le Comité Syndical comporte 29 membres (2 par commune, 3 pour St GERMAIN LAVAL) désignés par les Conseils Municipaux, répartis en six commissions: Economie, Agriculture, Tourisme et Patrimoine, Habitat et Urbanisme, Service à la population et Animation, Vie Associative.

Le budget est constitué par les cotisations des communes et les subventions diverses de la Région et du Département.

Un animateur à plein temps travaille à la réalisation d'un Contrat de Pays\* signé avec la Région le 30 Juillet dernier.

Les Communes financent le SIVOM selon une formule de répartition prenant en compte leur potentiel fiscal global et leur potentiel fiscal par habitant.

Nous avons la chance d'avoir actuellement comme animateur *Monsieur BASSET* qui connaît bien les problèmes locaux et l'élaboration des dossiers. Qu'il trouve ici l'expression de mes remerciements pour le travail qu'il effectue au service de tous.

Fondé en 1983, le SIVOM s'est d'abord fixé comme objectif la reconstruction du Collège de ST GERMAIN LAVAL et la reconstruction de la Maison de Retraite.

En 1984 et 1985, il met en œuvre une Charte Intercommunale de développement et aménagement et fait avec une opération MIFI pilotée par l'Université de LYON II, son document préparatoire à la Charte.

En 1986, la candidature Contrat de Pays est déposée.

En 1987, la Région accepte la candidature.

En 1988, le SIVOM lance, en associant les communes du Canton de St JUST EN CHEVALET et la ville de BOEN sur LIGNON, une opération programmée d'Amélioration de l'Habitat.

C'est alors qu'il fonde le Syndicat Mixte d'Urfé.

1989 a vu le début des réalisations du Contrat de Pays.

Ainsi, la Coopération Intercommunale peut, grâce à la bonne volonté de tous les élus de notre Canton, poursuivre sa route au service de tous les habitants de notre "Pays."

Le travail de tous est nécessaire pour cette entreprise.

La coopération ne veut pas dire abandon des communes, de leur indépendance. Elle signifie communauté dans l'effort et dans l'élaboration de projets collectifs.

Dans l'Europe de demain, il y a nécessité à se rassembler dans une collectivité de taille suffisante.

Pour notre survie de Canton Rural, il faut travailler ensemble, même si parfois l'intérêt collectif paraît faire passer l'intérêt d'un seul au second rang.

Faisons tomber les murs qui séparent, l'Espérance est au bout du chemin.

\* (Contrat de Développement)

Bernard ROIRE

***Meilleurs Vœux***  
***pour 1990***